



Rapport final

État des lieux concernant l'évaluation de
la maîtrise de la langue française du
personnel dans les différents cégeps du
réseau — septembre 2014

Service du développement institutionnel et de
la recherche

Document préparé par	M. Jean-Sébastien Ménard, professeur, Département de littérature et de français
Responsable	M ^{me} Lise Maisonneuve, directrice adjointe à la direction générale, Service du développement institutionnel et de la recherche (SDIR)
Mise en pages	M ^{me} Nathalie Petit, agente de soutien administratif, SDIR

Table des matières

1.	Introduction.....	6
2.	Méthodologie	7
3.	Des tests pour tous les employés.....	9
4.	Quel test?	9
5.	Test électronique ou « traditionnel »?.....	9
6.	Que retrouve-t-on dans les tests?.....	10
6.1.	Le test de Lévis-Lauzon.....	10
6.2.	Le test de Rivière-du-Loup.....	12
6.3.	Le SEL	12
6.4.	Les tests dits maison.....	12
7.	Est-ce que les candidats peuvent se préparer à la passation du test?	15
7.1.	Le collège Maisonneuve	15
7.2.	Le SEL	16
8.	L'utilisation des ouvrages de référence	16
8.1.	Contre l'utilisation des ouvrages	16
8.2.	Pour l'utilisation des ouvrages	16
8.3.	Pour et contre l'utilisation des ouvrages.....	16
9.	Quand se fait le test?.....	17
9.1.	Avant l'entrevue	17
9.2.	Au moment de l'entrevue	17
9.3.	Après la sélection.....	18
10.	Combien de temps pour faire le test?.....	18
11.	Qui corrige?	18
12.	Le seuil de réussite	18
13.	Condition d'embauche ou critère de sélection?	20
14.	L'accompagnement	20
15.	Un test de reprise ou un bilan ?	22
15.1.	Un test de reprise	22

15.2.	Un bilan.....	23
15.3.	Entreprendre une démarche de perfectionnement.....	23
16.	La priorité d'emploi	23
17.	Dépannage linguistique.....	24
18.	Recommandations.....	25
19.	Conclusion	29
ANNEXE 1.....		30
ANNEXE 2.....		34
ANNEXE 3.....		38

« Ce n'est pas grave de faire des fautes. Ce qui est grave, c'est de croire qu'on ne fait pas de faute et de ne pas se relire. Il y a des mots... je fais des fautes à coup sûr. Je crois que tout individu qui manie la langue a au moins une faute, c'est-à-dire un mot qu'il n'écrit jamais bien. »

Dany Laferrière, à *Tout le monde en parle*, le 13 avril 2014.

État des lieux concernant l'évaluation de la maîtrise de la langue française du personnel dans les différents cégeps du réseau¹

1. Introduction

Le cégep Édouard-Montpetit reconnaît dans sa *Politique institutionnelle de la langue française*, que « la langue française est un élément constitutif de la culture et de l'identité et qu'elle contribue au sentiment d'appartenance à la société québécoise et au rayonnement de la francophonie. [...] Le Cégep affirme que la qualité du français est une priorité et repose sur un engagement collectif ferme de même que sur la participation essentielle de chacun. Il considère que l'amélioration de la qualité du français, tant de ses étudiantes et étudiants que de son personnel, est un processus continu à encourager et à soutenir. [...] Le cégep Édouard-Montpetit tient compte du caractère vivant de la langue française et de son évolution. Il adhère aux normes et aux standards promus par l'Office québécois de la langue française, notamment en ce qui concerne les procédés rédactionnels qui assurent une visibilité égale aux hommes et aux femmes. [...] En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, le Cégep reconnaît son rôle actif et son devoir d'exemplarité en matière de valorisation de la langue française au sein de sa communauté. »²

Comme cela est mentionné à l'article 5 de la *Politique institutionnelle de la langue française* :

Conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* (PGRH), toute personne employée par le Cégep doit posséder les compétences linguistiques nécessaires à la communication écrite et verbale pour remplir adéquatement sa fonction. Cette

¹ Cet état des lieux concernant l'évaluation de la maîtrise de la langue française du personnel dans les différents cégeps du réseau a été produit par le cégep Édouard-Montpetit. Il était a priori destiné à une diffusion interne. Toutefois, pour faire suite aux demandes de plusieurs répondants du français du réseau Repfran tout autant que pour remercier ces derniers et les directions des ressources humaines des cégeps qui ont pris le temps de répondre à nos questions, nous rendons la diffusion de ce rapport possible au sein du réseau Repfran. Nous croyons que cet état des lieux saura nourrir la réflexion des intervenants dans ce dossier quant au type de test de français à faire passer aux employés, à la procédure à adopter lors de la passation de ce test, de même que des avenues à explorer afin d'offrir au personnel, principalement ceux ayant échoué au test de français de leur cégep, des mesures de soutien adéquates et pertinentes. Afin de respecter la confidentialité des sources, nous avons anonymisé les résultats du rapport. Seuls les collègues de Maisonneuve et Ahuntsic sont nommés explicitement, car dans le cadre des journées organisées par le Carrefour de la réussite, leurs pratiques ont été diffusées et elles sont souvent citées en exemple. Nous tenons à souligner que l'objectif premier était de connaître les pratiques existantes dans les cégeps afin de nous aider à prendre des décisions éclairées en matière de valorisation du français. Si nous avons pu profiter de la force de notre réseau pour ce faire, nous espérons que ce rapport sera, pour vous, tout aussi inspirant.

² Cégep Édouard-Montpetit, *PILF*, 2014, p. 5

maitrise du français peut se vérifier au moyen d'un test au moment de la sélection ou, au plus tard, selon les modalités et les délais prévus par la PGRH. Tout candidat ayant échoué au test de français peut être embauché à la condition qu'il s'engage à améliorer ses compétences linguistiques, selon les modalités de perfectionnement notifiées par le Cégep, et à réussir le test dans un délai convenu. Dans une perspective d'amélioration continue, le processus d'évaluation et de perfectionnement du personnel, en cours d'emploi, tient compte de la qualité du français lorsque ce critère s'applique, et ce, selon le niveau exigé par la fonction.³

La Direction des ressources humaines a la responsabilité :

- de déterminer les exigences et les outils permettant d'évaluer les compétences linguistiques du nouveau personnel et de celui qui vise une promotion selon les différentes classes d'emploi, et ce, après consultation auprès des responsables de services et de départements d'enseignement;
- de vérifier le niveau de maitrise du français des candidates et candidats au moment de leur sélection ou selon le délai convenu par la Politique de gestion des ressources humaines;
- de s'assurer que les personnes retenues qui ont échoué au test de français aient accès aux mesures de soutien, afin qu'elles répondent aux exigences du Cégep en matière de maitrise de la langue française, et ce, dans les limites des ressources disponibles;
- de veiller à ce qu'un suivi soit assuré et d'en informer les responsables des directions, des services et des départements concernés.⁴

Le mandat m'a été donné de procéder à un état des lieux concernant l'évaluation de la maitrise de la langue française du personnel dans les différents cégeps du réseau. Le but premier de cet exercice est de nourrir la réflexion quant au type de test de français à faire passer aux employés, à la procédure à adopter lors de la passation de ce test, et à la marche à suivre afin d'offrir au personnel, principalement ceux ayant échoué au test de français du Collège, des mesures de soutien adéquates et pertinentes.

2. Méthodologie

Pour dresser cet état des lieux, j'ai interrogé différents représentants de 58 collèges⁵. Pour ce faire, j'ai communiqué avec eux par courriel et par téléphone. J'ai aussi visité quelques collèges. La collecte des données s'est déroulée du 22 janvier au 15 mars 2014.

³ *Ibid.*, p. 7

⁴ *Ibid.*, p. 11

En premier lieu, je discutais avec les représentants du français (Repfran) de chaque collège. En complément à leurs réponses, je communiquais parfois avec la Direction des études et avec la Direction des ressources humaines.

Il n'y a que trois (3) collèges privés qui n'ont pas répondu à mon invitation.

Voici les questions que je posais à mes interlocuteurs :

1. Est-ce que le test de français que vous faites passer aux nouveaux employés est destiné à tout le personnel (enseignants, cadres, formation continue...)?
2. Quels sont les seuils de réussite du test pour chacune des catégories d'emploi?
3. Quel est le type de test que vous utilisez?
4. Est-ce un test à choix multiples, un texte à corriger, une rédaction, un test à réponses courtes?
5. Quelles sont les procédures concernant la passation du test?
6. Qui corrige le test?
7. Les employés ont-ils droit au dictionnaire, à la grammaire ou encore à d'autres outils?
8. De combien de temps disposent-ils pour faire le test?
9. Quand se fait la passation du test?
10. Si un candidat échoue au test, conserve-t-il sa priorité d'emploi?
11. Peut-il repasser le test?
12. Est-il accompagné dans sa démarche?
13. Y a-t-il des délais pour une reprise?
14. Que se passe-t-il s'il échoue de nouveau?

⁵ Il faut noter que le cégep Édouard-Montpetit ne figure pas parmi les collèges répertoriés, car un portrait concernant l'évaluation du français du personnel a été dressé en septembre 2013 dans le *Rapport final : État des lieux sur la valorisation et l'amélioration de la langue française au cégep Édouard-Montpetit*, Service du développement institutionnel et de la recherche.

3. Des tests pour tous les employés

À la lumière des réponses obtenues, il est possible d'affirmer que 54 collèges⁶ du réseau font passer un test de français à leurs employés.

Il n'y a qu'un cégep où cela varie selon le candidat. Ainsi, dans ce cégep précis, si un futur employé possède un dossier solide, on ne lui demandera pas de se soumettre à un examen de français.

Dans un autre cégep, on fait passer deux tests aux employés : un test diagnostique⁷ lors de la première session et le test officiel, celui de Lévis-Lauzon, lors de la deuxième session.

Trois (3) cégeps ne font pas passer de test de français aux manœuvres.

4. Quel test?

Dans le réseau, quarante (40) cégeps font passer un test dit maison à leurs employés. Quatorze (14) utilisent le test de Lévis-Lauzon⁸, deux (2) utilisent le test de Rivière-du-Loup⁹ qui a été conçu à partir de celui de Victoriaville et deux (2) utilisent le test de la TELUQ (le SEL)¹⁰.

5. Test électronique ou « traditionnel »?

Il est intéressant de noter que le test de Lévis-Lauzon, le test de Rivière-du-Loup, le SEL, ainsi que les tests dits maison de trois cégeps se font à l'ordinateur. Tous les autres tests se font avec un crayon et du papier.

⁶ Voir Annexe 1.

⁷ Ce test permet de poser un diagnostic et d'ainsi savoir quels sont les employés qui sont prêts à passer le test officiel et quels sont ceux ayant besoin d'accompagnement pour se préparer à la passation de ce test.

⁸ Deux (2) cégeps font aussi passer d'autres tests à leurs employés.

⁹ En plus du test de Rivière-du-Loup, un cégep demande à ses employés de rédiger un texte.

¹⁰ En plus du test de la TELUQ, un cégep fait rédiger et corriger les professeurs de français.

6. Que retrouve-t-on dans les tests?

6.1. Le test de Lévis-Lauzon

Le test de Lévis-Lauzon est un questionnaire informatique composé de plusieurs catégories (orthographe d'usage et grammaticale, syntaxe, anglicismes, vocabulaire, accord des mots, accord des participes passés, accord des verbes, ponctuation). C'est un test de type « phrases à lacunes¹¹ » qui offre 2 options : un test de 50 questions en 30 minutes ou de 100 questions en 60 minutes. Le test « comporte une banque totale de 258 questions, parmi lesquelles un choix aléatoire d'un nombre constant de questions par section est opéré par l'ordinateur pour que chacun des tests en comporte un total de 100. »¹²

Dans le réseau, plusieurs collègues ont affirmé avoir été déçus par ce test. Certains ont même décidé de cesser de l'utiliser. Lors du *Rapport final : État des lieux sur la valorisation et l'amélioration de la langue française au cégep Édouard-Montpetit*, Guylaine Fontaine, professeure de français du cégep Édouard-Montpetit, a analysé le test et en a souligné les multiples lacunes. Ses commentaires résument bien ceux que l'ensemble des utilisateurs du test a pu formuler :

- a) Un test de type « phrases à lacunes » ne permet d'évaluer chez le candidat que des connaissances essentiellement théoriques en orthographe, en grammaire et en syntaxe, puisque la tâche du candidat consiste à ne corriger qu'un mot ou un groupe de mots dans une série de phrases courtes, détachées les unes des autres, et classées par catégories d'erreurs. [...]
- b) La plupart des lacunes proposées dans ce type de test sont des exceptions, lesquelles ne sont généralement résolues par la majorité des scripteurs qu'en ayant recours à des ouvrages de référence. Or, ces ouvrages n'étant pas autorisés lors de la passation du test, le non-relevé de ce genre d'erreurs ne peut être clairement interprété comme une faiblesse véritable dans la maîtrise de la langue écrite.
- c) Une analyse minutieuse du test a permis d'y relever de nombreuses irrégularités (dans le questionnaire, dans le corrigé, ainsi que dans le logiciel de correction), erreurs et incomplétudes suffisamment nombreuses pour que soit remise en

¹¹ Dans ce test, ce sont des phrases où le candidat doit trouver la faute, s'il y en a une, puis la corriger.

¹² *Rapport final : État des lieux sur la valorisation et l'amélioration de la langue française au cégep Édouard-Montpetit*, Service du développement institutionnel et de la recherche, septembre 2013, Longueuil, p. 30.

question la validité de ce test. D'ailleurs, l'examen minutieux de 27 tests passés par des membres du personnel nous a permis d'étayer davantage nos premières observations.

Par exemple, nous avons observé que plusieurs phrases à lacunes sont mal conçues, puisqu'elles appellent de trop nombreuses réponses possibles, lesquelles ne sont pas toutes prévues par le corrigé. Ceci est particulièrement le cas dans la section de « Syntaxe » où plusieurs reformulations correctes sont ignorées par le logiciel de correction, mais aussi dans la section de l'« Accord des verbes » où plusieurs constructions de phrases permettent l'utilisation de plus d'un temps de verbe, alors que le corrigé n'en prévoit le plus souvent qu'un seul.

Également, nous avons noté que le logiciel de correction est trop sensible et lit une faute dès qu'il y a erreur d'espace, absence d'une majuscule ou de ponctuation finale, erreur de choix de guillemets, confusion de frappe entre apostrophe et accent ou virgule, etc. Or, si l'avantage de ce genre de test est entre autres d'en simplifier la tâche de correction par une correction informatisée, il faudrait que cette correction soit la plus précise et fiable possible, ce qui n'est pas le cas ici.¹³

Pour faire suite à ces commentaires portant sur les lacunes du test, le Collège de Lévis-Lauzon a décidé de revoir son test pour l'améliorer. La nouvelle mouture du test se veut un instrument de mesure du français usuel¹⁴ en ne mettant pas l'accent sur les exceptions. D'ailleurs, il a été approuvé par l'Office québécois de la langue française qui s'est notamment intéressé à la qualité des questions ainsi qu'à leur répartition dans les sections du test qui ont été modifiées. En effet, au lieu d'avoir 9 sections, il y en a maintenant 6 : orthographe d'usage, orthographe grammaticale, syntaxe, vocabulaire, ponctuation et un texte à corriger a été ajouté. Les collègues qui utilisent ce test pourront établir eux-mêmes la pondération de chaque section.

Parmi les autres améliorations, notons l'ajout de 310 nouvelles questions créées par des professeures de français. L'attachée d'administration de la Direction des ressources humaines du Cégep de Lévis-Lauzon précise que les consignes pour le test sont plus claires et qu'un exemple est souvent indiqué en début de section pour bien expliquer au candidat ce qui est attendu de lui.

¹³ *Ibid.*, p. 34.

¹⁴ Le français usuel correspond au registre neutre ou standard. Il « constitue la langue de référence, c'est le niveau commun. Il a une structure stable qui repose sur une conformité à la grammaire et au dictionnaire. Il sert de référence quand on porte un jugement sur la qualité de la langue de quelqu'un. » Marie-Claude Gélinas, *La communication, notions fondamentales*, Montréal, CEC, 2005, p. 35.

Le Cégep de Lévis-Lauzon semble soucieux d'améliorer son test et, en ce sens, invite ceux qui l'utilisent à leur signaler d'éventuels problèmes et à leur faire part de tous commentaires associés à ce test.

6.2. Le test de Rivière-du-Loup

Au Cégep de Rivière-du-Loup, c'est le test du Cégep de Victoriaville, remanié, qui a été retenu. C'est un test à choix de réponses qui est validé à l'aide de statistiques. En effet, un statisticien travaille à valider les questions. Par exemple, si une question jugée difficile est réussie par tout le monde, on la reclasse... Certaines questions ont donc été changées pour qu'elles soient déterminantes selon les statistiques. Le test, qui est sur Moodle, comporte des questions faciles, moyennes et difficiles. C'est le test qui sert à évaluer les employés et qui sert à poser un diagnostic d'entrée et de sortie au Centre d'aide en français. Les tests sont faits sur des tablettes électroniques. Le test sert donc à évaluer le niveau de maîtrise du français tant du nouveau personnel embauché que des étudiants. Le test évalue le français usuel. Les candidats disposent de 60 minutes pour répondre à 100 questions.

6.3. Le SEL

Le SEL est le test du Service d'évaluation linguistique de la TÉLUQ. Il est composé de 96 questions. Il a pour objectif « d'évaluer la qualité de l'expression écrite sur le plan du code linguistique (orthographe d'usage, orthographe grammaticale, syntaxe, vocabulaire, ponctuation). »¹⁵ Les candidats disposent de 60 minutes pour le terminer.

En plus de ce test, les cadres, le personnel professionnel et le personnel enseignant doivent rédiger un texte de 300 mots. Quant au personnel de soutien administratif et au personnel technique, pour les postes exigeant une scolarité supérieure à un cinquième secondaire, en plus de ce test, ils doivent rédiger une lettre de 250 mots ou un texte de 300 mots.

6.4. Les tests dits maison

Trente-six (36) collèges font passer un test dit maison à leurs employés. À cela, il faut ajouter quatre (4) cégeps qui demandent à leur personnel, ou à une partie de leur personnel (par exemple, les professeurs de français), de rédiger un texte en plus de faire le SEL ou le test de Lévis-Lauzon.

Les tests dits maison vérifient le français usuel. Ils sont généralement conçus par le responsable du CAF, le représentant du français ou un professeur de français. Dans neuf (9) cégeps, les tests ne comportent qu'un volet. Ainsi, il y en a qui sont composés de questions à choix de réponses et de phrases à compléter. D'autres sont des textes à corriger. D'autres encore sont des rédactions. Dans un collège,

¹⁵ Voir <http://www.telug.ca/site/sel/> Site consulté le 8 avril 2014.

il y a également un examen pour vérifier le français oral¹⁶. Deux (2) collèges font également passer des dictées. Trente (30) collèges utilisent plusieurs tests. Les tests varient en fonction du poste à occuper. Dans un cégep, lorsque le candidat fait le test dit maison, au fil des questions, il découvre le Collège.

Voici, à titre d'exemple, quelques pratiques évaluatives :

- Ceux qui utilisent une plateforme informatique :
 - Dans un cégep, le test est sur Moodle. Il a été conçu par la représentante du français. Il s'agit de questions à choix de réponses et de phrases à compléter à l'aide d'un mot. Les questions sont divisées en section grammaticale et sont en rotation (il y a 5 questions en rotation sur 10 ou 15 questions au total). Le candidat dispose de 40 minutes pour faire le test.
 - Dans un autre cégep, les tests d'embauche sont composés d'une partie sur le code (texte à trous, choix multiples) et d'une partie écrite (rédaction) qui n'est pas formellement corrigée. La première partie du test se fait sur Moodle.
 - Dans un autre cégep, il existe un test de base informatisé auquel sont soumises toutes les catégories de personnel. Il existe ensuite des tests différenciés selon chaque catégorie. Le test informatisé est un mélange de questions à choix multiples et de réponses courtes. À cela s'ajoute généralement une rédaction d'environ 200 mots sur un sujet précis. Le temps de passation peut varier selon la catégorie d'emploi (et la longueur du texte à produire). Le test informatisé prend 30 minutes et la rédaction, entre 30 et 45 minutes.

- Ceux que les candidats font avec un crayon et du papier :
 - Dans un cégep, le test diagnostique (le premier) est composé d'un examen à choix de réponses et d'une rédaction. Les professeurs de français doivent, en plus, corriger un texte. C'est lors de leur deuxième session au Collège qu'ils passent le test officiel, qui est celui de Lévis-Lauzon. En plus de ce test, les employés doivent rédiger un texte dont la longueur varie entre 150 et 300 mots.
 - Dans un autre cégep, le candidat doit corriger un texte puis en rédiger un de 200 mots en lien avec la matière qui sera enseignée. Les professionnels doivent rédiger un texte de 200 mots. En ce qui concerne les employés de soutien, ils doivent écrire un texte de 150 mots et faire un test de grammaire composé de 40 questions (choix de réponses).

¹⁶ Habituellement, la qualité du français oral est vérifiée lors des entrevues.

- Dans un certain collège, différents tests sont utilisés. Il y a un test pour les enseignements, les cadres et les professionnels. Ce test est, en fait, une rédaction de 500 mots. Le sujet de rédaction est relié au poste à pourvoir. Pour les employés de bureau et les agents de soutien, il y a un test informatisé qui est constitué de choix de réponses. Pour les autres employés (manœuvres...), c'est une dictée.
- Dans un autre collège, en plus du test du SEL qui est utilisé, les professeurs de français doivent écrire un texte afin de répondre à la question suivante : « Quel est l'apport de la langue et de la littérature dans l'enseignement du français au collégial ? » Une fois le texte rédigé, le candidat doit corriger un extrait d'une dissertation typique du collégial.
- Dans un cégep, tous les employés du Collège doivent passer un test. Il y a de nombreux tests maison, selon la catégorie d'emploi : employés de soutien A (manutentionnaire, ouvriers, etc.); employés de soutien B (employés de bureau, comptabilité, etc.); employés de soutien C (secrétaires, animateurs, etc.); enseignants A (domaines techniques et scientifiques); enseignants B (formation générale et sciences humaines); professionnels; gardes de sécurité. Chaque catégorie d'emploi a un test spécifique (ainsi la catégorie A de soutien a un test objectif de lecture, à partir de consignes simples, et une rédaction de 50 mots... et les tests des employés de soutien C et des enseignants B ont 3 sections : choix multiples, repérage d'erreurs et rédaction).
- Dans un autre cégep, c'est un test à choix de réponses qui vérifie les connaissances générales reliées à la langue. Au fil des questions, le candidat découvre le Collège... Il y a 3 niveaux. Le niveau 1 est destiné aux employés qui n'ont pas vraiment à écrire. Il est composé de 30 questions de base où le candidat est interrogé sur les accords (accord du groupe verbal, accord du groupe nominal, accord des participes passés...). Le test de niveau 2 est destiné à tous les autres employés outre les professeurs de français et de philosophie et au personnel de direction (ces derniers font le test de niveau 3 qui est plus difficile). Le test de niveau 2 est le même que le test de niveau 1 auquel on ajoute des questions plus difficiles. Par exemple, le candidat est interrogé sur « tout » (déterminant) et il doit identifier des anglicismes. Il existe trois versions pour chacun des tests.

En ce qui concerne les enseignants, comme le souligne Madame Colette Ruest, animatrice du réseau des représentants du dossier du français (Réseau Repfran), le Ministère invite les collèges à « tenir compte [du] référentiel de compétences langagières » lors de l'embauche du nouveau personnel¹⁷. En ce sens, il faut évaluer la qualité de la langue d'un candidat, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante au collégial et évaluer sa compétence de correcteur de la langue. Si le test doit vérifier des

¹⁷ Référentiel publié en juin 2011. Voir l'annexe 3.

connaissances pointues, il ne faut pas un test où il n’y a que des pièges. On veut savoir si le candidat peut voir les erreurs. En ce sens, lui faire corriger une copie d’étudiant est pertinent. Le texte à corriger doit être représentatif de la matière qu’aura à enseigner et à corriger le futur candidat. On peut accompagner cette correction d’un questionnaire où l’on vérifie le français usuel du candidat. On peut également le faire écrire.

Pour ce qui est des autres employés, le test de français sert à vérifier leur maîtrise de la langue selon leurs fonctions de travail. Le but est notamment de s’assurer, comme cela est stipulé dans la PILF, que « toute personne employée par le Cégep doit posséder les compétences linguistiques nécessaires à la communication écrite et verbale pour remplir adéquatement sa fonction »¹⁸.

7. Est-ce que les candidats peuvent se préparer à la passation du test?

Les collèges, règle générale, vont préciser dans leur politique sur la qualité de la langue française qu’ils y accordent une grande importance. Toutefois, très rares sont ceux qui vont présenter leur test et qui vont indiquer aux candidats des pistes pour se préparer à la passation de ce test. À cet égard, le collège Maisonneuve fait figure d’exception.

7.1. Le collège Maisonneuve

En effet, le collège Maisonneuve a mis en ligne¹⁹ des renseignements sur ses tests de français. Il y est énoncé que, pour tous les postes, peu importe la catégorie d’emploi, les candidats devront passer et réussir un test de français écrit. Tous les tests utilisés par le collège sont décrits²⁰. On précise également aux candidats, que pour se préparer au test qu’ils auront à passer, ils sont invités à visiter le site du Centre collégial de développement de matériel didactique au <http://www.ccdmd.qc.ca/fr> et à faire les exercices qui s’y trouvent.

¹⁸ Cégep Édouard-Montpetit, *PILF*, op.cit., p. 7

¹⁹ <http://www.cmaisonneuve.qc.ca/travailler-a-maisonneuve/processus-de-selection-des-candidats>

Site consulté le 8 avril 2014.

²⁰ Pour le test de français du personnel enseignant :

http://www.cmaisonneuve.qc.ca/public/86365f19-3e6b-464b-bed4-c5229ee7f48a/mes_documents/travailler_a_maisonneuve/infotest_enseignant.pdf

Pour le test de français des cadres :

http://www.cmaisonneuve.qc.ca/public/86365f19-3e6b-464b-bed4-c5229ee7f48a/mes_documents/travailler_a_maisonneuve/processus_de_selection/directives_test_de_francais_cadres.pdf

Pour le test de français du personnel de soutien :

http://www.cmaisonneuve.qc.ca/public/86365f19-3e6b-464b-bed4-c5229ee7f48a/mes_documents/travailler_a_maisonneuve/consignes_soutien.pdf

Pour le test de français des professionnels :

7.2. Le SEL

Par ailleurs, lorsqu'un candidat veut se préparer à la passation du SEL, il peut consulter le site web de la TÉLUQ (<http://www.teluq.ca/site/sel/>) où le test est décrit. Sont présentées aux candidats différentes manières de se préparer à la passation de l'épreuve parmi lesquelles, on retrouve des activités d'autoévaluation en ligne et des cours préparatoires. On invite aussi les candidats à télécharger un document préparatoire au test de français écrit SEL et à se procurer l'ouvrage intitulé *Comment se préparer au Test de français écrit SEL*.

8. L'utilisation des ouvrages de référence

8.1. Contre l'utilisation des ouvrages

Lors de la passation du test, trente-deux (32) collèges interdisent l'utilisation des outils de référence. Ce choix résulte d'une volonté d'évaluer ce que le candidat maîtrise « naturellement », ce qu'il a intégré sans avoir recours à des outils.

Les collèges présupposent que tous les candidats auront au préalable une connaissance suffisante des règles de grammaire. Par exemple, pour ce qui est des professeurs, il est évident que les collègues ne s'attendent pas à ce qu'ils connaissent toutes les règles, mais ils pensent qu'un professeur devrait pouvoir donner son cours sans ces outils la majorité du temps.

8.2. Pour l'utilisation des ouvrages

Onze (11) collèges permettent l'utilisation des outils. Dans ces collèges, on se dit que dans leur travail, les employés peuvent consulter les outils et que cette consultation est une compétence jugée importante. Un employé qui obtient un mauvais résultat ne sait probablement pas comment utiliser les outils de référence. Ça montre donc qui sait comment utiliser les outils.

8.3. Pour et contre l'utilisation des ouvrages

Quatre (4) collèges permettent les outils pour certains tests et les interdisent pour d'autres tests.

C'est le cas, notamment, dans un collège où, pour le test à choix multiples et pour le repérage d'erreurs, le candidat n'a pas droit aux outils. Toutefois, pour la rédaction de 150 mots, il a le droit d'utiliser un dictionnaire et un Bescherelle. L'idée est de vérifier les connaissances (choix multiples sans ouvrage de référence) et les compétences (rédaction avec ouvrages de référence).

Dans un autre collège, les employés de soutien ont droit au Multidictionnaire, mais pas les autres candidats.

http://www.cmaisonneuve.qc.ca/public/86365f19-3e6b-464b-bed4-c5229ee7f48a/mes_documents/travailler_a_maisonneuve/processus_de_selection/consignes_professionnels.pdf

Dans un autre cégep, l'usage des outils de référence et du logiciel Antidote est permis lors de la passation des tests de français, du moins ceux du volet rédaction, le test comportant deux autres volets, un texte troué et un texte à corriger. Dans le cas du texte troué, les outils ne sont pas permis. Pour ce qui est du texte à corriger, les enseignants n'ont pas droit aux outils, mais les autres catégories de personnel, oui. La logique derrière tout cela est assez simple. C'est que le Collège cherche à reproduire le contexte de leur environnement de travail. Il s'agit d'ailleurs d'une bonne manière de vérifier si le candidat sait se servir de ces outils au moment de rédiger. Si le résultat est toujours négatif, cela donne encore une meilleure idée du niveau de français du candidat. Par exemple, si une agente administrative ou une secrétaire fait plusieurs erreurs de français, malgré le recours au dictionnaire, au Bescherelle et à Antidote, le Collège croit que le diagnostic est encore plus juste que si elle n'avait pas eu accès à ces outils. Il faut dire qu'au début de l'implantation de ces tests en 2010, le Collège ne donnait pas accès aux outils, même pour la rédaction. Or, après quelques mois de résultats plus ou moins satisfaisants, le Collège a décidé de donner accès aux outils pour la raison évoquée plus haut, soit de reproduire autant que possible le contexte de travail. Le Collège ne l'a jamais regretté, puisque les candidats rejetés ne pouvaient invoquer l'excuse de ne pas avoir eu accès aux ressources.

9. Quand se fait le test?

9.1. Avant l'entrevue

Neuf (9) cégeps demandent à tous les candidats de faire le test de français avant d'aller en entrevue. Parmi ces cégeps, deux (2) institutions exigent que les candidats réussissent le test avant d'être reçus en entrevue. S'ils échouent au test, leur candidature est tout simplement rejetée.

Trois (3) cégeps demandent uniquement aux futurs professeurs de français de faire le test avant de pouvoir passer l'entrevue. Pour ces professeurs, la réussite du test est conditionnelle à l'embauche.

9.2. Au moment de l'entrevue

Trente-sept (37) cégeps demandent à leurs employés de passer le test de français au moment de l'entrevue (soit avant, soit après). Dans 10 de ces établissements, les membres du comité de sélection ont le résultat des tests entre les mains lors de leur délibération pour choisir le candidat.

9.3. Après la sélection

Cinq (5) cégeps font passer le test après la sélection²¹.

Dans un cégep, le test informatisé, celui de Lévis-Lauzon, n'est pas passé au Collège. À cet égard, ce collège fait figure d'exception. Quand les candidats viennent pour l'entrevue, on leur donne un code et ils font le test à la maison.

10. Combien de temps pour faire le test?

Les candidats ont généralement une heure pour faire le test. Cela peut toutefois varier. Ainsi, pour certains, on alloue 20 minutes. Pour d'autres, cela peut aller jusqu'à 3 heures.

11. Qui corrige?

C'est généralement la Direction des ressources humaines, ou encore le représentant du français, qui corrige le test ou qui pose un regard critique sur un test corrigé informatiquement. Dans d'autres cas, c'est un correcteur externe, la formation continue ou encore un professeur de français qui corrige le test. Dans deux (2) collèges, c'est le comité de sélection qui corrige. Par ailleurs, lorsque c'est une rédaction, il est possible de ne pas la corriger. En effet, à la lecture, les membres du comité voient rapidement la qualité de la langue du candidat.

12. Le seuil de réussite

- Des seuils de réussite qui varient

Les seuils de réussite varient d'un collège à l'autre. Ils varient aussi en fonction du type d'emploi. De manière générale, le seuil de réussite pour les professeurs de français est plus élevé que pour le reste du personnel, mais ce n'est pas toujours le cas. Parfois, le seuil de réussite est plus élevé pour les professeurs que pour les autres employés. C'est le cas, notamment, dans un cégep où le seuil de réussite est de 75 % pour les professeurs et de 60 % pour les autres employés.

- Un seuil de réussite plus élevé pour les professeurs de français

²¹ Dans un cégep, les candidats font le test de Lévis-Lauzon lors de leur deuxième session. Dans un autre cégep, le test se fait immédiatement après l'entrevue. Le test est donc passé, pour faire suite à la sélection, après un délai plus ou moins long.

Dans un cégep, le seuil de réussite est de 60 % pour le personnel en général et de 90 % pour les professeurs de français. Dans un autre cégep, pour les professeurs de français et de philosophie, le seuil est de 80 %. Dans les autres départements et pour les autres employés, le seuil est de 60 %. Dans un autre cégep, pour réussir le test, les professeurs de français doivent obtenir 80 %. Les autres employés doivent obtenir 60 %. Dans un autre cégep, un professeur de français doit obtenir 84 % pour réussir. Les autres doivent obtenir 60 %.

- Différents seuils de réussite

Dans plusieurs collèges, différents seuils de réussite existent. Par exemple, dans un collège précis, cela va de 50 % à 80 %. Les professeurs doivent obtenir 80 % et plus pour réussir. Dans un autre cégep, il y a plusieurs seuils de réussite qui sont très difficiles à résumer, puisqu'ils ne s'expriment pas en une seule note (60 % par exemple). En effet, il existe différents seuils par catégorie de questions, puis par type de tests. Dans un autre cégep, le seuil de réussite change selon le type d'emploi. Les enseignants de français et les secrétaires doivent obtenir 80 % ou plus pour être engagés. Les autres corps d'emploi doivent obtenir 60 % ou plus pour être engagés. Les enseignants de langues (anglais, espagnol, mandarin...), quant à eux, doivent obtenir 50 % ou plus pour être engagés. Dans un autre cégep, les profs doivent avoir 15/20. Les profs de français doivent avoir 18/20. Dans les secteurs techniques, les employés doivent obtenir 14/20 et les ouvriers doivent obtenir 10/20. Dans un autre cégep, pour réussir, les manœuvres doivent obtenir 60 % et plus; les enseignants et les cadres doivent obtenir 70 % et plus; et les professeurs de français doivent obtenir 80 % et plus. Dans un autre cégep, le seuil de réussite est de 70 % pour les techniciens, les professionnels et les enseignants. Il est de 80 % pour les secrétaires et pour les enseignants de français et de bureautique.

- Un seul seuil de réussite

Dans deux (2) collèges, le seuil de réussite est de 60 % pour tout le personnel. Dans un autre cégep, le seuil de réussite est de 65 % pour tout le personnel. Dans un autre cégep, le seuil de réussite est de 70 % pour tous les employés. Dans un autre cégep, on demande qu'un candidat obtienne 85 % et plus pour réussir. Dans un autre collège, un candidat doit obtenir 70 % et plus au test écrit pour réussir. À l'oral, le même candidat doit obtenir 90 % et plus pour réussir.

- Pas de seuil de réussite

Quatre (4) collèges n'ont établi aucun seuil de réussite. Dans ces collèges, les tests servent à faire un portrait du candidat. Le test de français n'est ainsi pour eux qu'un indicateur. En fait, le test est l'un des outils, avec l'entrevue et le curriculum vitae, qui les aide à sélectionner les candidats. Si la qualité du français n'est pas jugée assez bonne, le candidat n'est tout simplement pas retenu.

13. Condition d'embauche ou critère de sélection?

- Un critère de sélection

Dans cinquante-et-un (51) collèges, même si généralement, en situation d'échec, le candidat n'est pas engagé, il peut arriver qu'il le soit dans un contexte où, par exemple, le collège aurait des difficultés de recrutement. Dans ces cas-là, il sera demandé au candidat d'améliorer son français au cours des mois suivant son embauche. La majorité des collèges valorisent donc l'approche éducative.

- Une condition d'embauche

Dans trois (3) collèges, la réussite du test est conditionnelle à l'embauche.

- Une condition d'embauche pour certains, mais pas pour tous

Dans tous les collèges, la réussite du test est conditionnelle à l'embauche des professeurs de français. Dans trois (3) collèges, les futurs professeurs de français qui échouent au test ne sont pas reçus en entrevue. Dans un autre cégep, la réussite du test est un critère d'embauche pour les agents de bureau, mais pas pour les professeurs.

14. L'accompagnement

Lorsqu'un candidat échoue au test de français, mais qu'il est tout de même engagé, on lui demandera d'améliorer son français. Pour ce faire, pratiquement tous les collèges vont offrir de l'accompagnement.

- Un accompagnement offert par le représentant du français

Dans quinze (15) cégeps, c'est le représentant du français qui offre un suivi individuel aux candidats concernés. À ce moment-là, le représentant du français évalue les besoins du candidat et l'épaulé dans sa démarche en lui proposant des activités qui lui

permettront de pallier certaines difficultés langagières et en s'efforçant de l'outiller le plus efficacement possible. Ainsi, dans un cégep précis, la représentante du français rencontre les candidats une heure par semaine. Dans un autre cégep, la représentante du français les rencontre en moyenne entre 3 et 4 fois. Elle analyse le test avec eux, organise des simulations et leur propose des exercices.

Dans un autre collège, le représentant du français offre un service de dépannage linguistique, mais il n'offre pas de formation aux employés.

- Un accompagnement offert par le Centre d'aide en français

Dans treize (13) collèges, l'accompagnement est offert par le Centre d'aide en français ou par un professeur du département de français. Le soutien offert s'apparente alors à celui donné par le représentant du français. Le professeur de français, ou la personne-ressource du CAF, va donc déterminer quels sont les besoins du candidat et l'outiller afin qu'ils puissent s'améliorer en français.

Dans un cégep, on demande au candidat ayant échoué qu'il travaille au moins 10 heures par session au CAF afin de s'améliorer.

Dans un autre cégep, l'accompagnement est offert au CAF par des assistants universitaires.

Dans un autre collège, si le candidat échoue, il a droit à un suivi d'un an au Centre d'aide en français qui offre un volet destiné aux membres du personnel.

- Un cours en ligne offert par le collège

Dans un cégep, en plus de l'accompagnement individuel et de l'aide que la représentante du français et que le CAF offrent, il y a des cours PERFORMA en ligne qui sont offerts. Ces cours sont donnés par la représentante du français.

- Un cours de perfectionnement

Dans cinq (5) collèges, le candidat doit s'inscrire à un cours de perfectionnement. Dans trois (3) cégeps, c'est souvent la formation continue qui offre l'accompagnement. Dans un autre cégep, le candidat doit suivre un cours par correspondance.

- Un accompagnement offert par un professeur privé

Dans deux (2) collèges, c'est un professeur privé et contractuel qui offre un cours de français à ceux ayant échoué au test.

- Visiter le site du collègue dédié à la valorisation de la langue

Dans un cégep, pour l’instant, si le candidat échoue, on lui suggère de pallier ses difficultés langagières en consultant notamment le site du collègue dédié à la valorisation du français où, entre autres, des exercices sont proposés. Outre cela, il n’y a pas d’accompagnement offert.

- Aucun accompagnement offert ou une forme d’accompagnement qui reste à préciser

Dans trois (3) collèges, aucun suivi ni accompagnement n'est offert à ceux qui sont embauchés malgré un faible niveau de compétence langagière, mais ils souhaitent pouvoir offrir sous peu un soutien à leurs employés.

Dans trois (3) autres collèges, du perfectionnement est offert, mais la forme que prend ce soutien reste vague et gagnerait à être précisée.

15. Un test de reprise ou un bilan ?

15.1. Un test de reprise

Vingt-cinq (25) des cégeps qui engagent des candidats ayant échoué au test de français passé à l’embauche leur demandent de réussir un test de reprise après un délai qui va de 6 mois à un an.

Dans un cégep, par exemple, si un candidat échoue, il dispose d’un délai d’un an pour se reprendre. Le test de reprise n’est pas le même que celui passé à l’embauche, mais il est semblable. Si le candidat échoue une deuxième fois, il doit s’inscrire à un cours de perfectionnement au Cégep à distance.

Dans un autre cégep, après une période déterminée, la personne engagée devra refaire le test et le réussir. Si elle échoue de nouveau, il est possible qu’elle perde sa priorité d’emploi.

Dans un autre cégep, un candidat qui refuse l’accompagnement offert par la représentante du français doit refaire le test. Pour les autres, c’est la représentante du français, dans son rapport rédigé à la fin des rencontres prévues, qui dressera un bilan des compétences du candidat en ce qui concerne la qualité de la langue. C’est donc la représentante du français qui décidera si le candidat doit poursuivre son perfectionnement ou s’il a atteint un seuil convenable.

15.2. Un bilan

En fait, cinq (5) collèges procèdent plutôt par bilan. Dans ces collèges, à la fin de l'accompagnement offert, la personne responsable rédige un rapport où elle précise si le candidat s'est amélioré et s'il a atteint le seuil requis en ce qui a trait à ses compétences langagières. Si ce bilan est positif, l'accompagnement se termine. Si ce ne l'est pas, l'accompagnement continue.

15.3. Entreprendre une démarche de perfectionnement

Dans trois (3) collèges, nul besoin de bilan ou de test de reprise; pour faire suite à un échec au test de français passé à l'embauche, le candidat n'a qu'à entreprendre une démarche pour se perfectionner.

16. La priorité d'emploi

- La priorité d'emploi peut être retirée pour faire suite à un échec au test de reprise

Si le candidat échoue de nouveau lors du test de reprise, il est possible qu'il perde sa priorité d'emploi. En effet, dans 16 cégeps, les candidats peuvent perdre leur priorité d'emploi s'ils n'améliorent pas la qualité de leur français. Dans un collège, par exemple, à la troisième reprise, le test doit être réussi. Toutefois, les collèges qui retirent la priorité d'emploi le font habituellement pour faire suite à un échec lors de l'examen de reprise.

- La priorité n'est pas retirée

Dans dix (10) collèges, la priorité d'emploi n'est pas retirée, et cela, même si un candidat échoue de nouveau au test de français. Dans ces collèges, l'approche éducative est valorisée. Les candidats sont fortement invités à améliorer la qualité de leur langue et à poursuivre leur perfectionnement tant qu'un certain seuil n'est pas acquis.

Dans deux (2) cégeps, on précise que si les candidats échouent à deux reprises, ils doivent continuer leur démarche, mais ils ne perdent pas leur priorité d'emploi. Pour la perdre, il faudrait que les évaluations des étudiants soulignent les lacunes du professeur.

- La priorité d'emploi n'est pas retirée, mais...

Dans un cégep, tant que les candidats n'ont pas réussi l'examen, ils ne cumulent pas d'ancienneté, mais ils ne perdent pas leur priorité d'emploi.

Dans un autre cégep, la réussite du test est une condition d'embauche. Si le candidat ne réussit pas son examen, il peut être engagé, mais on ne reconnaîtra sa priorité d'emploi que lorsqu'il aura réussi son examen.

Dans un autre cégep, la priorité d'emploi est retirée à ceux qui échouent au test de français jusqu'à ce qu'ils le réussissent. En fait, les candidats ont une session pour refaire le test et le réussir. Les employés non permanents ne peuvent postuler pour un poste sans avoir réussi l'examen préalablement.

17. Dépannage linguistique

Il est pertinent de noter que dans une perspective d'amélioration continue, plusieurs collèges offrent du perfectionnement et du soutien à tous leurs employés en vue d'une amélioration de leur maîtrise du français, qu'ils aient réussi ou non le test de français à l'embauche. Parmi les plus belles initiatives, notons les suivantes :

- Des guides et des sites web

Plusieurs cégeps²² ont créé des guides d'accompagnement pour la correction du français afin d'outiller les membres de leur communauté en matière de correction de la langue. Ces guides sont la plupart du temps imprimés sur du papier. Ils diffusent également des capsules linguistiques et veillent à stimuler la réflexion et l'intérêt des employés envers la langue française.

Dans quelques cégeps²³, ont été créés des sites web où l'on valorise la langue, où l'on propose une multitude d'outils, où l'on publie des capsules linguistiques et où l'on retrouve des banques d'exercices.

- Des centres d'aide en français pour les employés

²² Dans un collège, tous les professeurs reçoivent un guide d'accompagnement pour la correction du français. Dans un autre cégep, un document, intitulé *Outil de correction du français*, a été élaboré par la Direction des études. Dans un autre cégep, toute la communauté est invitée à utiliser un document intitulé *La boîte à outils en français* où l'on retrouve notamment un « compagnon de correction ». Dans un autre cégep, un guide de correction et un site web dédié à la valorisation du français ont été créés. Dans un autre cégep, un guide du français a aussi été créé.

²³ Dans un cégep, une section du site web du collège, intitulé « le français : un plus », a été créée dans le but d'offrir aux membres de la communauté du Cégep un large éventail de ressources pour l'amélioration de la langue française. Dans un autre cégep, une trousse de survie pour la correction du français et un Centre virtuel d'exercices en français ont été créés. Dans un autre cégep, un site web dédié à la valorisation du français, intitulé « Sur le bout de la langue », a été conçu. On y retrouve notamment une banque de dépannage linguistique, un grand dictionnaire terminologique et une panoplie de ressources pour quiconque souhaitent améliorer ses compétences langagières.

Dans un cégep, il y a un service d'aide qui est offert à tous : le PAF : Promotion et amélioration du français. Dans un autre cégep, pour ceux qui veulent se perfectionner, c'est la représentante du français, avec son CAF roulant, qui les accompagne. Elle leur rend visite dans leur bureau et leur propose des exercices. La représentante du français accompagne surtout des gens qui sont en poste et qui souhaitent améliorer leurs compétences langagières. De plus, un linguiste, professeur au département de français, propose des ateliers collectifs toutes les deux semaines, le mardi midi.

18. Recommandations

❖ **Recommandation 1 : type de test**

Le cégep Édouard-Montpetit doit vérifier la maîtrise du français usuel de tous ses employés (le personnel enseignant, le personnel de soutien, les professionnels ainsi que les cadres) à l'aide d'un test qui pourrait être fait soit à l'ordinateur, soit avec un papier et un crayon, et qui comprendrait, selon la catégorie d'emploi, un ou plusieurs volets.

Pour ceux qui n'ont pas à écrire dans le cadre de leur fonction, le Collège devrait leur demander de passer une version « plus courte » d'un test de grammaire vérifiant le français usuel. Tous les autres employés devraient faire la version « longue » de ce test à choix multiples.

Pour les employés qui auront à écrire dans le cadre de leur fonction, le Collège devrait leur demander, en plus du test de grammaire, de rédiger un texte en lien avec leur champ d'expertise. Par exemple, pour les professeurs, le Collège devrait leur demander d'écrire un texte au passé où ils parleraient d'un professeur qui les a inspirés au cours de leur existence. Pour les agents de bureau, le Collège devrait leur demander d'écrire un type de texte semblable à celui qu'ils auraient à rédiger une fois engagés. Quant aux cadres, le Collège devrait leur demander de rédiger un texte où ils présenteraient leur philosophie en ce qui concerne le travail et l'éducation.

Pour les employés qui auront à corriger des textes dans le cadre de leur fonction, le Collège devrait leur demander, en plus du test de grammaire et de la rédaction, de corriger un texte qui ressemblerait à ceux auxquels ils seront confrontés une fois embauchés par le Collège.

Considérant que le Collège a déjà utilisé le test de Lévis-Lauzon par le passé et que ce test a récemment fait l'objet d'une importante révision visant à l'améliorer, le test du Cégep de Lévis-Lauzon pourrait être, si ses lacunes sont véritablement corrigées, celui servant à évaluer la qualité du français des employés du cégep Édouard-Montpetit. Toutefois, la pondération allouée aux sections « ponctuation » et « syntaxe » devrait être moins importante que celle allouée aux autres sections. La

maitrise de la ponctuation et de la syntaxe sera davantage vérifiée lors de la rédaction. En effet, comme cela a déjà été mentionné, lorsque c'est pertinent, en plus de ce test, qui comprend maintenant un volet « texte à corriger », le Collège pourrait demander aux candidats de faire une rédaction.

Si les améliorations apportées au test de Lévis-Lauzon ne s'avèrent pas efficaces, il faudrait, à l'instar de ce qui se fait dans plusieurs collèges, créer un test dit maison servant à évaluer le français usuel. Dans ce test, le Collège pourrait, au fil des questions, s'inspirer de ce que fait un cégep du réseau, et faire découvrir le Cégep aux candidats. Dans ce test, il faudrait évaluer l'orthographe d'usage, l'orthographe grammaticale, la syntaxe et le vocabulaire. Il faudrait également que le test comporte une partie « texte à corriger ». En plus de ce test dit maison, lorsque cela est pertinent, les candidats auraient des textes à rédiger.

❖ **Recommandation 2 : conditions de passation**

Afin d'aider les candidats à se préparer à la passation du test, la Direction des ressources humaines pourrait mettre en ligne des renseignements sur ses tests de français. Après avoir précisé que, pour tous les postes, peu importe la catégorie d'emploi, les candidats devront passer et réussir un test de français écrit, le Collège pourrait présenter ses tests et inviter les candidats à se préparer à la passation du test en faisant les exercices que l'on retrouve sur le site du Centre collégial de développement de matériel didactique au <http://www.ccdmd.gc.ca> ou sur le site du Centre virtuel d'exercices en français du Collège Ahuntsic au <http://cahuntsic.ca/fracas/la-palestre/>. Idéalement, à l'instar d'autres collèges, le cégep Édouard-Montpetit pourrait avoir son propre Centre virtuel d'exercices en français.

Comme c'est le cas dans onze (11) collèges du réseau, le cégep Édouard-Montpetit pourrait permettre l'utilisation des ouvrages de référence lors de la passation du test de français et des rédactions.

Dans leur travail, les employés peuvent utiliser ces outils et l'utilisation des outils de référence est une compétence importante. Un employé qui obtient un mauvais résultat ne sait probablement pas comment utiliser les outils de référence. Ça montre donc qui sait comment utiliser les outils. Par ailleurs, les candidats rejetés ne pourront invoquer l'excuse de ne pas avoir eu accès aux ressources.

Le cégep Édouard-Montpetit devrait demander à ses employés de passer le test de français au moment de l'entrevue (soit avant, soit après). Idéalement, les membres du comité de sélection pourraient avoir le résultat des tests entre les mains lors de leur délibération pour choisir le candidat.

Ce que nous voulons évaluer, c'est la qualité du français des candidats et non leur vitesse d'exécution. Le collège pourrait allouer suffisamment de temps aux candidats, même à ceux qui sont lents, afin qu'ils puissent terminer le test dans un délai raisonnable. Si les candidats ont le temps dont ils ont besoin pour terminer le test, ils ne pourront pas évoquer cette raison advenant un échec.

❖ **Recommandation 3 : l'évaluation de la maîtrise de la langue des employés**

Le représentant du français du cégep Édouard-Montpetit pourrait corriger le test ou poser un regard humain sur un test corrigé informatiquement.

Pour les rédactions, il est possible de ne pas les corriger. En effet, à la lecture, les membres du comité pourraient rapidement voir la qualité de la langue du candidat. La rédaction pourrait, à ce moment-là, aider le comité à dresser le portrait du candidat.

- **Le seuil de réussite**

Au cégep Édouard-Montpetit, on pourrait continuer d'avoir les quatre (4) seuils de réussite pour les différentes catégories d'emploi. Cependant, on pourrait également penser avoir un seuil unique (70 %) pour tout le personnel en ce qui concerne le test vérifiant le français usuel et un autre seuil, variant selon les catégories d'emploi et leurs fonctions de travail, pour les rédactions où la qualité de la langue pourrait être calculée à partir de la fréquence entre le nombre de fautes et le nombre de mots.

- **Condition d'embauche ou critère de sélection ?**

Comme la majorité des collègues, le cégep Édouard-Montpetit doit valoriser l'approche éducative.

La réussite du test de français pourrait toutefois être conditionnelle à l'embauche des professeurs de français.

- **L'accompagnement**

Lorsqu'un candidat échoue au test de français, mais qu'il est tout de même engagé, le cégep Édouard-Montpetit pourrait lui demander d'améliorer son français. Pour ce faire, le Collège pourrait offrir de l'accompagnement.

Ce pourrait être le représentant du français qui offre un suivi individuel aux candidats concernés. À ce moment-là, le représentant du français évaluerait les besoins du candidat et l'épaulerait dans sa démarche en lui proposant des

activités qui lui permettraient de pallier certaines difficultés langagières et en s’efforçant de l’outiller le plus efficacement possible.

- **Un test de reprise**

Comme cela est stipulé dans la PILF, « tout candidat qui a échoué au test de français peut être embauché à la condition qu’il s’engage à améliorer ses compétences linguistiques, selon les modalités de perfectionnement notifiées par le Cégep, et à réussir le test dans un délai convenu. »²⁴ Le candidat qui a échoué au test de français devra donc repasser le même test après un certain délai.

Au cégep Édouard-Montpetit, si le candidat a entrepris une démarche auprès du représentant du français pour améliorer la qualité de sa langue, il serait intéressant qu’il puisse choisir la date de la passation de son test de reprise avec ce dernier. Si le candidat n’est pas accompagné par le représentant du français, il pourrait être convoqué à une date précise pour passer son test de reprise.

- **La priorité d’emploi**

La priorité d’emploi, au cégep Édouard-Montpetit, ne devrait pas être retirée, et cela, même si un candidat échoue de nouveau au test de reprise. L’approche éducative doit être valorisée.

Pour faire suite à un second échec, il faudrait demander aux candidats de continuer à améliorer la qualité de leur langue et de poursuivre leur perfectionnement tant qu’un certain seuil n’est pas acquis.

Pour perdre la priorité d’emploi, il faudrait que cela se retrouve dans les évaluations faites par les étudiants, que le candidat refuse l’aide offerte puis échoue au test de reprise.

Toutefois, afin d’inciter les candidats à prendre leur démarche au sérieux, le Collège pourrait faire comme dans deux (2) cégeps du réseau. En effet, il serait possible de préciser que tant que les candidats n’ont pas réussi l’examen, s’ils ne perdent pas leur priorité d’emploi, ils ne cumulent pas d’ancienneté. Seuls les candidats entreprenant des démarches auprès du représentant du français afin d’améliorer leurs compétences en ce qui a trait à la langue pourraient continuer de cumuler leur ancienneté et cela même s’ils échouent de nouveau au test de reprise. L’accompagnement « protégerait » ainsi les candidats...

²⁴ *Ibid.*, p. 7

- **Centre de références linguistiques**

Il est intéressant de noter que dans une perspective d'amélioration continue, plusieurs collèges offrent du perfectionnement et du soutien à tous leurs employés en ce qui concerne l'amélioration du français et cela, même à ceux qui ont réussi le test de français à l'embauche. En ce domaine, le cégep Édouard-Montpetit devrait aussi offrir un tel service.

Pour ce faire, il serait intéressant que la personne responsable du dossier de la langue française (Repfran) accompagne et outille les membres du personnel en matière de maîtrise, d'évaluation et de valorisation de la langue française. Cette personne ressource serait au service de toutes les directions du Cégep afin d'assurer une cohérence dans les actions à entreprendre.

19. Conclusion

Au collégial, la qualité du français, c'est la responsabilité de tous. En ce sens, ce qui importe, c'est d'envoyer un message clair à la communauté du collège, à savoir que la maîtrise de la langue, c'est important en tout temps et que l'amélioration du français est « un processus continu à encourager et à soutenir »²⁵.

²⁵ Cégep Édouard-Montpetit, *PILF*, op. cit., p. 5

ANNEXE 1

L'ordre des 56 cégeps apparaissant dans ce tableau n'est pas alphabétique.

CÉGEP	TEST À CHOIX DE RÉPONSES OU TEST À PHRASES À LACUNES (des phrases où le candidat doit trouver la faute, s'il y en a une, puis la corriger)	TROUVER LES FAUTES DANS UN TEXTE ET LES CORRIGER	TEST DE LÉVIS-LAUZON	RÉDACTION	SEL	Dictée	TEST DE RIVIÈRE-DU-LOUP
1.	X (Test diagnostique)	X (Pour les professeurs de français)	X (Test officiel)	X (Rédaction diagnostique pour tous les employés)			
	X (Test diagnostique plus difficile pour les professeurs de français)						
2.	X (Pour les employés de soutien)			X (En français, le candidat doit corriger un texte puis en rédiger un de 200 mots en lien avec la matière qui sera enseignée. Pour les professionnels, ils doivent rédiger un texte de 200 mots. En ce qui concerne les employés de soutien, ils doivent écrire un texte de 150 mots.)			
3.	X (Test informatisé pour les employés de bureau et les agents de soutien)			X (Les enseignements, les cadres et les professionnels doivent rédiger un texte de 500 mots.)		X (Pour les autres employés (manœuvres...), c'est une dictée.)	
4.		X (Pour les professeurs de français, le candidat doit corriger un extrait de dissertation typique du collégial.)		X (Pour les professeurs de français, ils demandent au candidat d'écrire un texte afin de répondre à la question suivante : « Quel est l'apport de la langue et de la littérature dans l'enseignement du français au collégial ? »)	X		
5.			X				
6.	X (Un texte troué à compléter pour les professeurs de français)			X (Une rédaction pour les professeurs de français) Les autres membres du personnel doivent seulement			

CÉGEP	TEST À CHOIX DE RÉPONSES OU TEST À PHRASES À LACUNES (des phrases où le candidat doit trouver la faute, s'il y en a une, puis la corriger)	TROUVER LES FAUTES DANS UN TEXTE ET LES CORRIGER	TEST DE LÉVIS-LAUZON	RÉDACTION	SEL	Dictée	TEST DE RIVIÈRE-DU-LOUP
				faire la partie rédaction. La question posée peut être différente selon le poste convoité.			
7.	X (Pour les employés)			X (Pour les enseignants)			
8.	X	X					
9.	X						
10.		X		X			
11.				Rédaction à partir d'une question sur la philosophie de gestion de l'institution. Presque tous les candidats passent ce test, sauf le personnel de soutien et les enseignants en français. Pour eux, la rédaction prend une forme particulière (analyse de texte en français, lettre ou autre document administratif pour le personnel de soutien).			
12.			X				
13.		X					
14.			X	X (En plus de faire le test de Lévis-Lauzon, les professeurs de français doivent rédiger un texte.)			
15.	X (Un test pour tous les candidats et un autre pour les professeurs de français)						
16.	X (Pour les professeurs)	X (Pour les professeurs de français)					
17.				X		X	
18.							
19.	X						
20.	X			X			
21.					X		

CÉGEP	TEST À CHOIX DE RÉPONSES OU TEST À PHRASES À LACUNES (des phrases où le candidat doit trouver la faute, s'il y en a une, puis la corriger)	TROUVER LES FAUTES DANS UN TEXTE ET LES CORRIGER	TEST DE LÉVIS-LAUZON	RÉDACTION	SEL	Dictée	TEST DE RIVIÈRE-DU-LOUP
22.	X			X (Pour les enseignants)			
23.			X				
24.			X				
25.			X				
26.			X				
27.	X (Il y a aussi un volet oral au test.)	X		X			
28.			X				
29.				X			X
30.		X		X			
31.	X	X		X			
32.	X (3 niveaux : 1 niveau pour les employés qui n'ont pas à écrire, un pour tous les autres employés sauf les professeurs de français et un autre pour ces derniers)						
33.			X				
34.	X			X			
35.			X				
36.	X	X		X			
37.	X (Pour les agents de bureau, ils utilisent un test informatisé.)	X (Pour les professeurs)		(Les professionnels et les professeurs doivent rédiger un texte.)			
38.							X
39.			X				
40.	X						
41.	X	X (Pour les professeurs)		X (Pour les professeurs et les cadres)			
42.		X					
43.	X	X		X (Pour les professeurs de français et de philosophie)			
44.	X	X					

CÉGEP	TEST À CHOIX DE RÉPONSES OU TEST À PHRASES À LACUNES (des phrases où le candidat doit trouver la faute, s'il y en a une, puis la corriger)	TROUVER LES FAUTES DANS UN TEXTE ET LES CORRIGER	TEST DE LÉVIS-LAUZON	RÉDACTION	SEL	Dictée	TEST DE RIVIÈRE-DU-LOUP
45.	X (Pour les professeurs de langue seconde et les manœuvres)	X (Pour les employés et les professeurs)					
46.	X (Pour les employés de soutien)			X (Pour les professeurs)			
47.		X (Pour les agents de bureau)		X (Pour les agents de bureau, les professionnels, les professeurs et les cadres)			
48.	X	X					
49.	X			X			
50.			X				
51.			X				
52.	X						
53.	X	X		X			
54.				X			
55.	X			X (Selon le poste, on peut demander au candidat de faire d'autres tests. Par exemple, les professionnels doivent rédiger un texte afin de répondre à une question en lien avec le poste.)			
56.			X				

ANNEXE 2

- Un cégep a acheté le test de Lévis-Lauzon, mais il n'est pas encore utilisé. C'est un test maison qui est utilisé. Les enseignants de français doivent compléter un texte troué et rédiger un texte (entre une et deux pages). Les autres membres du personnel doivent seulement faire la partie rédaction. On donne une demi-heure aux gens pour rédiger leur texte. La question posée peut être différente selon le poste convoité.
- Dans un autre cégep, il y a un test pour les employés et un autre pour les enseignants. Les employés passent un test à choix de réponses qui vérifie le français usuel. Les enseignants, eux, doivent rédiger un texte. Les sujets varient selon la discipline. La langue et la structure du texte sont évaluées.
- Dans un autre cégep, le département de français vérifie les compétences en français des candidats d'abord à l'aide d'un test dans lequel le candidat doit notamment conjuguer des verbes entre parenthèses au temps requis ainsi qu'accorder des adjectifs, des déterminants et des participes passés dans un texte troué. Par la suite, le candidat doit trouver 25 erreurs au sein d'un texte et les corriger. Une fois ceci fait, il doit rédiger un compte rendu critique d'un livre ou d'un film. La longueur attendue de ce texte est d'une page.
- Dans un autre cégep, dans la première partie du test, il y a 25 phrases à corriger. Dans ces phrases, il y a des fautes d'orthographe lexicale, grammaticale, de ponctuation, de syntaxe et des anglicismes. La deuxième partie est une rédaction. Le candidat a une heure pour faire le test.
- Dans un autre cégep, le test de français utilisé prend la forme d'une rédaction à partir d'une question sur la philosophie de gestion de l'établissement. Presque tous les candidats passent ce test, sauf le personnel de soutien et les enseignants en français. Pour eux, la rédaction prend une forme particulière (analyse de texte en français, lettre ou autre document administratif pour le personnel de soutien). La rédaction est manuscrite.
- Dans un autre cégep, le test est un texte à corriger. Le candidat doit repérer des erreurs de tous les types (G, O, V, P, S). Dans un texte de 500 mots, il y a 50 erreurs à trouver. Le texte représente le genre de document que le candidat aura à corriger lorsqu'il sera professeur.
- Dans un autre cégep, en plus du test de Lévis-Lauzon, les professeurs de français doivent rédiger un texte.
- Dans un autre cégep, le test de français a été conçu par le CAF. Il vérifie le français usuel. Les candidats qui souhaitent enseigner le français ont un test de français différent, également conçu par le CAF.

- Dans un autre cégep, le test en est un avec des questions à choix de réponses et à réponses courtes. On évalue les connaissances de base. Les professeurs de français doivent aussi corriger un texte.
- Dans un autre cégep, les nouveaux employés doivent faire une rédaction au moment de l'entrevue. Le sujet de la rédaction est lié aux cours qu'ils auront à enseigner ou au travail qu'ils auront à faire. Un test de français de base qui vérifie le français usuel est aussi utilisé.
- Dans un autre cégep, les candidats doivent corriger un texte et faire une dictée trouée.
- Dans un autre cégep, le test en est un de questions à choix de réponses et à court développement. Il y a également un texte à écrire pour les enseignants.
- Dans un autre cégep, le test qui est passé par les employés en est un où il y a des questions à choix multiples, de la composition, du repérage d'erreurs et un volet oral. C'est un test maison. Pour les enseignants, le test est plus long et plus difficile. Il y a plus d'exceptions. Il y a également un test pour évaluer la langue anglaise.
- Dans un autre cégep, il y a deux tests qui circulent : le premier est une rédaction et le second est un texte où il y a 25 fautes à trouver et à corriger. Lorsque c'est un manœuvre ou un employé de soutien, il est possible qu'on lui demande de faire un seul des deux tests.
- Dans un autre cégep, jusqu'à maintenant, ils utilisaient le test de Lévis-Lauzon, mais ils vont le laisser tomber. Ils vont plutôt utiliser celui de Rivière-du-Loup. En fonction du travail, ils font également rédiger des textes. Les questions posées pour les rédactions sont des mises en situation. Par exemple, les agents de bureau doivent rédiger une lettre pour faire suite à une demande qui leur est formulée.
- Dans un autre cégep, c'est le test de Lévis-Lauzon qui est utilisé. En plus de ce test, les professeurs de français doivent faire une rédaction.
- Dans un autre cégep, pour les agents de bureau, c'est un test informatisé à choix de réponses et à réponses courtes. Pour les professionnels, c'est une question à développement qui sert de test. Pour les professeurs, il y a un texte à corriger et un texte à rédiger. On demande aux candidats de répondre à la question suivante : « Quels sont les défis des nouveaux étudiants lors de leur première session? »
- Dans un autre cégep, c'est un test créé par le représentant du français qui est utilisé par le Collège. Ce test est un texte où il y a 20 fautes à corriger en 20 minutes.
- Dans un autre cégep, il y a trois tests distincts: un texte troué (mots manquants) avec choix de réponses; un texte à corriger; et un texte à rédiger.

- Dans un autre cégep, le test de français est un questionnaire adapté en fonction du poste. On y pose des questions à choix de réponses et des questions à développement court. Il faut noter que tous les employés doivent aussi passer un test d'anglais.
- Dans un autre cégep, le test varie en fonction des métiers. Ce sont des tests faits maison. Pour les professeurs, il y a un texte à corriger et un texte à rédiger. Les cadres doivent rédiger un texte. Tout le personnel doit faire un test à choix multiples.
- Dans un autre cégep, le test est composé de réponses courtes et de textes à corriger. Les professeurs de français et de philosophie doivent également faire une rédaction.
- Dans un autre cégep, c'est un test de français de 4 pages qui a été conçu par un professeur de français. Les candidats ont 30 minutes pour terminer le test. Le test aborde 5 dimensions de la langue. Il comporte un texte à corriger ainsi que des phrases à compléter où l'on retrouve notamment des verbes à conjuguer. Le test vérifie le français usuel.
- Dans un autre cégep, il y a deux tests en circulation : un pour les employés administratifs et les professeurs, puis un pour les professeurs de langue seconde et les manœuvres. Le premier test, pour les employés et les professeurs, est un texte à corriger où il y a 20 fautes de grammaire et 5 fautes de ponctuation. Après ce texte, les candidats doivent corriger 50 phrases qui comportent, ou non, des erreurs. Le deuxième test, quant à lui, est composé d'un texte où il faut encercler les choix de réponses dans les phrases à lacunes²⁶. En tout, ils ont dix fautes à corriger. Ensuite, ils doivent corriger 25 phrases puis corriger une lettre administrative qui contient 15 fautes. Le test sert à vérifier la langue usuelle.
- Dans un autre cégep, pour le test, les enseignants ne disposent que de 30 minutes pour faire une rédaction, sans outils. Ils ne font aucun test de grammaire. Quand il rédige, le candidat doit le faire au passé. Le sujet de la rédaction pour les professeurs est le suivant : « parler d'un prof qui les a marqués ». Les employés de soutien ont une heure pour faire un test de français et pour répondre à 100 questions dont les choix sont multiples, et ce, sans outils. Le seuil de réussite est fixé à 50 %. Il n'y a ni reprise ni engagement advenant un échec. Les professionnels, discipline technique, ne passent aucun test. Pour les autres professionnels, il y a un flou artistique.
- Dans un autre cégep, le test varie en fonction du métier. Les agents de bureau ont un texte à corriger et une rédaction à faire. Les professionnels, les professeurs et les cadres, quant à eux, doivent rédiger un texte. Les candidats ont 45 minutes pour écrire leur texte et 30 minutes pour corriger le texte.
- Dans le test utilisé dans un autre cégep, il y a des accords de participes passés, de la conjugaison, des questions portant sur l'orthographe d'usage, d'autres portant sur la concordance des temps, des textes à remplir où les candidats doivent choisir le bon

²⁶ Dans ce test, ce sont des phrases qui présentent des trous à combler par un choix de réponses.

homophone à utiliser, des textes où ils doivent repérer et corriger les anglicismes. Il y a également 4 phrases où ils doivent ajouter la ponctuation ainsi que des phrases à reformuler correctement. En tout, il y a 30 réponses à donner.

- Dans un autre cégep, le test est composé de choix de réponses. Il vérifie le français usuel.
- Dans un autre cégep, c'est un test maison. Il y a plusieurs volets au test. Il y a, tout d'abord, un volet à choix multiples. Ensuite, il y a un texte à corriger. Et finalement, il y a un texte à écrire en lien avec le domaine d'expertise.
- Dans un autre cégep, le test est composé de 5 mises en situation. On demande au candidat d'écrire ce qu'il ferait dans telle ou telle situation. Le candidat a une heure pour faire le test.
- Dans un autre cégep, le test commun est un test maison. Il est composé de 100 questions à choix de réponses. Les questions ressemblent à celles que l'on retrouve sur le site du ccdm.qc.ca, mais elles sont moins difficiles. Le Collège souhaite évaluer la connaissance générale des candidats. Selon le poste, on peut demander au candidat de faire d'autres tests. Par exemple, les professionnels doivent rédiger un texte afin de répondre à une question en lien avec le poste.

ANNEXE 3

Le référentiel de compétences langagières pour le collégial

En juin 2011, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport publiait un référentiel de compétences langagières pour le collégial. Ce document fait partie des mesures approuvées par la ministre visant l'amélioration de la maîtrise du français au collégial. Lors de l'embauche du nouveau personnel enseignant, les collègues sont invités à tenir compte de ce référentiel où il est précisé qu'un enseignant doit :

1. Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante au collégial, soit :
 - Communiquer ses idées de manière rigoureuse en employant un vocabulaire précis et une syntaxe correcte.
 - Employer un langage oral approprié dans ses interventions auprès des élèves.
 - Respecter les règles de la langue écrite dans les productions destinées aux élèves, à ses pairs et au personnel du collège.
2. Démontrer sa compétence de correcteur de la langue, soit :
 - Maîtriser les règles et les usages de la langue écrite.
 - S'engager dans des activités individuelles et collectives de perfectionnement de la langue d'enseignement.
3. Évaluer la qualité de la langue d'enseignement, soit :
 - Corriger les erreurs commises par les élèves dans leurs textes.
 - Concevoir des activités d'apprentissage où la langue d'enseignement est respectée et valorisée.
 - Élaborer des méthodes de travail et diverses tâches qui permettent à l'élève d'améliorer ses habiletés à l'oral et à l'écrit²⁷.

²⁷ Référentiel de compétences langagières pour le collégial, juin 2011.